

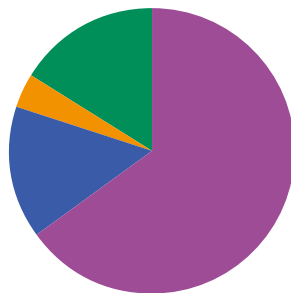
FACTURES D'ÉNERGIE ÉLEVÉES ?

FAITES UN CHECK-UP !

Vous déplacer, vous chauffer, vous éclairer, faire fonctionner vos équipements... sont autant d'éléments qui consomment de l'énergie dans votre logement.

Ce check-up, facile à utiliser, vous guidera pas à pas pour mesurer la consommation réelle de votre logement et l'impact de vos gestes au quotidien sur votre facture annuelle. Prenez vos dernières factures de régularisation d'électricité et de gaz et découvrez en 10 minutes si vos consommations sont économes, dans la moyenne ou élevées.

Facture énergétique moyenne d'un ménage bruxellois (hors transport)



- Chauffage : 65 %
- ECS : 15 %
- Cuisson : 4 %
- Éclairage et électroménagers : 16 %

Source : www.environnement.brussels

L'eau chaude sanitaire (ECS)

Identifiez le type d'appareil qui produit de l'eau chaude dans votre logement

Dans le cadre ci-dessous, vous trouverez la consommation d'énergie pour produire de l'eau chaude sanitaire (ECS) par an et par personne. Estimation pour produire 15 m³ d'eau chaude :

| 😊 Production instantanée | | 😞 Production avec stockage (Boiler) | |
|--|---|--|--|
| Production au gaz indépendante de la chaudière | Production au gaz intégrée à la chaudière | Production via un ballon électrique | Production via un ballon raccordé à la chaudière |
| 750 kWh de gaz par an et par personne | 800 kWh de gaz par an et par personne | 850 kWh d'électricité par an et par personne | 1000 kWh de gaz par an et par personne |

Estimez votre consommation d'énergie pour la production d'eau chaude

Consommation annuelle ECS = Consommation de l'appareil X nombre d'habitants

= _____ kWh par an

Notez que cette consommation d'énergie se base sur une consommation d'eau chaude de 15 m³ par an et par personne. La consommation totale d'eau (froide + chaude) est de 30 à 60 m³ par an et par personne (soit 90 à 180 litres par jour).

Facture de gaz

Vous utilisez le gaz pour :

- le chauffage ;
- l'eau chaude sanitaire (ECS) ;
- la cuisinière.

Consommation annuelle

Prenez votre dernière facture de régularisation gaz qui indique vos consommations. Attention, le relevé du gaz est indiqué sur les factures en kWh (1 m³ de gaz ≈ 10 kWh).

Période : du / / au / /

La période correspond à jours (généralement très proche de 365 jours)

Consommation annuelle de gaz = Consommation sur la période X 365 / nombre de jours de la période

= kWh de gaz par an

Consommation de gaz liée au chauffage

..... kWh votre consommation annuelle totale de gaz

— kWh si l'eau chaude sanitaire est produite avec du gaz

— kWh si vous cuisinez au gaz

= kWh de gaz pour vous chauffer chaque année

Analysez votre consommation pour le chauffage de votre logement

L'indice de performance de votre logement = / m² au sol de surface chauffée.

Comptez la surface de toutes les pièces ou couloirs qui possèdent au moins un radiateur.

Indice = kWh / m².an

Comparez votre indice aux valeurs de références ci-dessous.

Indices normaux de performance pour une habitation :

| | Habitations énergivores | | | |
|--|-------------------------|-----------|-----------|---|
| | 2 façades | 3 façades | 4 façades | |
| | 50 | 58 | 65 | 😊 Habitation récente • correctement isolée |
| | 100 | 115 | 130 | 😐 Habitation ancienne rénovée • toiture isolée • chauffage performant • double vitrage |
| | 150 | 173 | 195 | 😞 Habitation ancienne légèrement rénovée • toiture isolée ou double vitrage |
| | 200 | 230 | 260 | 😞 Habitation ancienne non rénovée |

Facture d'électricité

Vous utilisez l'électricité pour :

- l'éclairage et les appareils électriques ;
- l'eau chaude sanitaire ;
- la cuisinière ;
- le chauffage (consommation souvent élevée).

Consommation annuelle

Prenez votre dernière facture de régularisation qui indique vos consommations. Le relevé de l'électricité est indiqué sur les factures en kWh.

Si vous produisez de l'électricité, pensez à ajouter la partie de l'électricité produite et autoconsommée sur la même période.

Période : du / / au / /

La période correspond à jours (généralement 365 jours)

Consommation annuelle d'électricité = Consommation sur la période X 365 / nombre de jour de la période

= kWh par an

Consommation annuelle hors eau chaude sanitaire

— kWh Votre consommation annuelle totale d'électricité

— kWh si l'eau chaude sanitaire est produite avec de l'électricité

= kWh d'électricité pour vos besoins (hors eau chaude sanitaire) chaque année

Comparez votre consommation aux valeurs de références ci-dessous.

Consommation électrique par an en kWh (hors eau chaude sanitaire) :

| 1 ou 2 personnes | 3 personnes | 4 personnes | 5 personnes | |
|------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| 1500 | 1900 | 2300 | 2700 | 😊 Economie |
| 2200 | 2600 | 3000 | 3400 | 😐 Normale |
| 4000 | 4400 | 4800 | 5200 | 😞 Importante |

La facture électrique des ménages est très variable. Elle se situe entre 1500 kWh et 4000 kWh par an. Cette variation peut s'expliquer :

- par le nombre d'appareils électriques utilisés dans le logement ;
- par l'efficacité de ces appareils électriques ;
- par le nombre de personnes présentes dans le ménage ;
- par l'influence du comportement ou des habitudes.

Astuces pour passer à l'action

Agissez vous même

Vos consommations sont économes ou normales : 😊 Bravo ! 😞 Vous pouvez mieux faire

Pour en savoir plus, consultez la fiche info écoconso « 35 gestes pour économiser l'énergie », disponible sur le site de Homegrade.

Découvrez aussi toutes les brochures disponibles sur le site de Homegrade.

Faites-vous conseiller

Vos consommations sont trop élevées par rapport aux valeurs de référence : 😞

Contactez-nous !

Besoin d'aide ? Homegrade vous accompagne et vous conseille gratuitement avec ou sans rendez-vous.



ACOUSTIQUE

BÂTIMENT
DURABLE

ÉNERGIE



LOGEMENT



PATRIMOINE



RÉNOVATION



URBANISME



Guichet d'information gratuit :

📍 **place Quetelet 7**
1210 Bruxelles
du mardi au vendredi de 10h à 17h,
le samedi (hors congés scolaires) de 14h à 17h

Permanence téléphonique :

☎ **1810** du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h

Contactez-nous via notre site :

👉 **www.homegrade.brussels**



Publications

www.homegrade.brussels



Facebook

[@homegrade.brussels](https://www.facebook.com/homegrade.brussels)



Métiers du patrimoine architectural

www.metiersdupatrimoine.brussels



bruxelles
environnement
.brussels



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE